

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

(COMPTES ANNUELS, SITUATIONS TRIMESTRIELLES, TABLEAUX D'ACTIVITÉ ET DE RÉSULTATS, CHIFFRES D'AFFAIRES, INVENTAIRES DE PORTEFEUILLE)

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES

ACTIELEC TECHNOLOGIES

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 14 879 024,25 €.

Siège social : 25, chemin de Pouvoirville, 31400 Toulouse.
542 080 791 R.C.S. Toulouse.

I. — Approbation des comptes.

Les comptes de la société ont été approuvés sans modification par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 9 mai 2005.

II. — Attestation des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, exercice clos le 31 décembre 2004.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Actielec Technologies S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés. — Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations. — En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

— Les notes I.3 et IV de l'annexe aux comptes consolidés exposent les méthodes de suivi de la valeur des écarts d'acquisition ;

— Les règles et méthodes comptables relatives aux dépenses de recherche et développement ainsi que les règles et méthodes comptables relatives aux encours d'études et aux contrats long terme valorisés suivant la méthode de l'avancement sont exposées dans les notes II.1 et II.4 de l'annexe aux comptes consolidés ;

— La note II.6 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la constatation des impôts différés et à la reconnaissance des impôts différés actifs.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et les informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques liés à des ruptures de contrat, telles que décrites en note XVI de l'annexe aux comptes consolidés.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique. — Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du

groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Toulouse et Paris, le 21 mars 2005 :

KPGM Audit :
Département de KPMG S.A. :
PHILIPPE SAINT PIERRE,
Associé ;

ERIC BLACHE.

III. — Attestation des commissaires aux comptes sur les comptes annuels, exercice clos le 31 décembre 2004.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004, sur :

— le contrôle des comptes annuels de la Société Actielec Technologies S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

— la justification de nos appréciations ;

— les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels. — Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations. — En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note I.5 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives au suivi de la valeur des titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques liés à des ruptures de contrat, telles que décrites en note II.9 de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques. — Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital (ou des droits de vote) vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Toulouse et Paris, le 21 mars 2005 :

KPGM Audit :
Département de KPMG S.A. :
PHILIPPE SAINT-PIERRE,
Associé ;

ERIC BLACHE.

IV. — Affectation du résultat.

Sur proposition du directoire, l'assemblée générale décide de procéder à l'affectation de résultat suivante :

Origine :		
Report à nouveau « Solde crédi- teur »	12 241 113,78 €	
Résultat de l'exercice : perte de ...	- 1 018 839,83 €	
Affectation :		
Compte « Report à nouveau » qui s'établira à	11 222 273,95 €	
Totaux	11 222 273,95 €	11 222 273,95 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.
96889

AFFINE

Société anonyme au capital de 45 485 000 €.
Siège social : 4, square Edouard VII, 75009 Paris.
712 048 735 R.C.S. Paris.

Situation au 30 juin 2005.
(En milliers d'euros.)

Actif	Montant
Caisse, banques centrales, C.C.P.	7
Créances sur les établissements de crédit	32 351
Opérations avec la clientèle	16 093
Obligations et autres titres à revenu fixe	0
Actions et autres titres à revenu variable	6 295
Participations et activité de portefeuille	15 217
Parts dans les entreprises liées	57 886
Crédit-bail et location avec Option d'achat	158 044
Location simple	219 178
Immobilisations incorporelles	2 383
Immobilisations corporelles	148
Titres de transaction	507
Autres actifs	2 848
Comptes de régularisation	5 235
Total général	516 192

Passif	Montant
Dettes envers les établissements de crédit	293 880
Opérations avec la clientèle	10 202
Dettes représentées par un titre	0
Autres passifs	16 272
Comptes de régularisation	12 712
Provisions pour risques et charges	12
Dettes subordonnées	30 130
Capital souscrit	45 485
Primes d'émission	22 119
Réserves	14 890
Ecart de réévaluation	38 263
Provisions réglementées et subventions d'investissement ...	199
Report à nouveau	32 028
Total général	516 192

96863

ALTER FINANCE

Société anonyme au capital de 3 000 000 €.
Siège social : 66, rue François 1^{er}, 75008 Paris.
340 110 329 R.C.S. Paris.

Rectificatif a l'avis paru au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* du 13 juillet 2005, page 20022. Au lieu de : « ...l'assemblée générale ordinaire du 31 mai 2004... », Lire : « ... l'assemblée générale ordinaire du 31 mai 2005... ».

96884

AQUALUNG INTERNATIONAL

(Capital détenu directement à 99,99 % par l'Air Liquide.)

Société anonyme au capital de 1 895 238 €.
Siège social : 75, quai d'Orsay, 75007 Paris.
552 134 744 R.C.S. Paris.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2005, ont été publiés dans le journal d'annonces légales les « *Petites Affiches* » du 30 août 2005.

96731

BAIL ACTEA

Société anonyme au capital de 33 316 316 €.
Siège social : 33, rue Jeanne d'Arc, 62000 Arras.
342 468 600 R.C.S. Arras.

Situation au 30 juin 2005.
(En milliers d'euros.)

Actif	Montant
Caisse, banques centrales, C.C.P.	25
Crédit-bail et location avec Option d'achat	3 95 197
Location simple	164 083
Immobilisations incorporelles	40
Immobilisations corporelles	457
Autres actifs	4 961
Comptes de régularisation	147
Total de l'actif	5 64 910

Passif	Montant
Banques centrales, C.C.P.	12 565
Dettes envers les établissements de crédit	4 92 183
Autres passifs	10 105
Comptes de régularisation	11 272
Provisions pour risques et charges	402
Capital propres hors FRBG	38 383
Capital souscrit	33 316
Primes d'émission	1 647
Réserves	2 606
Report à nouveau	814
Total du passif	5 64 910

Hors bilan	Montant
Engagements donnés :	
Engagements de financement	31 364
Engagements reçus :	
Engagement de garantie	80 503

96858

BANQUE MISR

Société anonyme au capital de 1 800 000 000 de livres égyptiennes.
Siège social : 151, rue Mohamed-Farid, Le Caire, Egypte.

Les comptes annuels au 30 juin 2004, approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 20 janvier 2005, ont été publiés dans le journal d'annonces légales « *Petites Affiches* » du 2 septembre 2005.

96855

BANQUE PALATINE

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 473 426 860 €.
Siège social : 52, avenue Hoche, 75008 Paris.

542 104 245 R.C.S. Paris.

Situation au 30 juin 2005.
(En milliers d'euros.)

Actif	Montant
Caisse, banques centrales, C.C.P.	71 768
Effets publics et valeurs assimilées	251 951
Créances sur les établissements de crédit	2 223 251
Créances sur la clientèle	4 376 194
Obligations et autres titres à revenu fixe	371 941
Actions et autres titres à revenu variable	3 826
Participations et autres titres à long terme	17 882
Parts dans les entreprises liées	32 392
Crédit-bail et location	—
Location simple	—
Immobilisations incorporelles	19 989
Immobilisations corporelles	97 673
Capital souscrit non versé	—
Actions propres	—
Autres actifs	44 811
Comptes de régularisation	112 485
Total de l'actif	7 624 162